

Les ministres et représentants des pays participant à la VIIe Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Port of Spain les 22 et 23 octobre 1990, ont décidé de conclure leurs délibérations par un :

APPEL A L'ACTION

1. La VIIe Réunion ministérielle réaffirme la Déclaration de Brasilia et réitère sa conviction que pour faire face convenablement aux problèmes écologiques, une coopération sans précédent entre les pays et les régions du monde s'impose. A cette fin, et dans le contexte de la Déclaration de Brasilia, les pays participant à la Réunion ont approuvé un Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
2. Ce plan contient des programmes tendant à enrayer la détérioration du milieu physique, à récupérer les ressources naturelles et à les remettre en état. Il constitue également un cadre dans lequel pourront être honorées les obligations de la région dans une action mondiale ayant pour but de stabiliser les écosystèmes de la terre et de réduire au minimum les déséquilibres qu'entraîne la façon dont l'humanité se comporte à l'égard des ressources de la planète dont elle est dépositaire.
3. La Réunion considère qu'étant donné la relation complexe que la société entretient avec la nature et le fait que l'environnement et le développement sont indissociables, les tâches ne peuvent être entreprises et les objectifs correspondants atteints que si l'on sait où l'on va et si tous les groupes de chaque collectivité participent activement.
4. La Réunion reconnaît qu'il existe une corrélation étroite entre les préoccupations écologiques et le modèle de développement qui prévaut dans le monde, et que des négociations mondiales sur l'environnement peuvent influencer sur la situation politique et économique de la région.
5. La Réunion note que le fait d'avoir reconnu que tous étaient vulnérables aux effets des changements à l'échelle planétaire a conduit à l'adoption d'un certain nombre de conventions, protocoles, traités, mémorandums et accords importants entre différents groupes de pays, chaque instrument définissant un cadre normatif fondé sur les grandes préoccupations idéologiques, politiques et pratiques qui sont à l'origine de tout problème. Bien que le Plan d'action pour l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes ait sa place parmi ces instruments, il représente par essence un appel à l'unité et à l'action régionales.
6. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant la façon dont les pays développés abordent les questions d'environnement, qui les amène à assortir le financement du développement de nouvelles conditions.
7. La nécessité d'appliquer les principes d'équité et de justice sociale à la jouissance du produit des ressources de la terre est l'une des préoccupations des ministres qui ont participé à la Réunion.
8. Les ministres considèrent le Plan d'action qu'ils ont adopté à la Réunion comme un moyen important de préparer et de présenter les vues et les positions de